

COMPTE RENDU de réunion du Comité Syndical *Séance n° 1 du 30 janvier 2020*

<i>Nombre de délégués</i>		Le jeudi 30 janvier 2020, à 9h30, le Comité Syndical de l'EPTB Gardons s'est réuni en séance ordinaire à Cassagnoles, en la salle du Foyer, suite à la convocation du Comité Syndical en date du 20 janvier 2020.
<i>En exercice</i>	32	
<i>Présents</i>	21	
<i>Votants</i>	23	

Etaient présents (votants) : M. ROUSTAN (Président), M. PEPIN (Alès Agglomération), M. GRAS (Alès Agglomération), Mme CRUVELLIER (Alès Agglomération), M. IGLESIAS (Alès Agglomération), M. BONNAFOUX (Alès Agglomération), M. BOUGAREL (Alès Agglomération), M. VIC (Alès Agglomération), M. MAZAUDIER (Nîmes Métropole), MME MAQUART (Nîmes Métropole), M. BOLLEGUE (Nîmes Métropole), M. VINCENT (CC Pays d'Uzès), M. BARBERI (CC Pays d'Uzès), M. JEAN (CC Pays d'Uzès), M. PRADILLE (CC Causses Aigoual Cévennes), M. ESPAZE (CC Causses Aigoual Cévennes), MME CLAUZEL (CC des Cévennes au Mont Lozère), M. LAYRE (CC Piémont Cévenol), M. DAUTHEVILLE (CC Piémont Cévenol), M. COUDERC (CC Pays de Sommières), M. CARRIERE (SI du Briançon).

Présents sans voix délibérative

M. FELIX (CC Piémont Cévenol).

Autres personnes présentes

M. GEORGES, MME FATA LIVIA, MME MOULIN (EPTB Gardons).

Le quorum étant réuni, le Président ouvre la séance à 9h30.

Le Président informe l'assemblée des 2 pouvoirs déposés à l'ouverture de la séance :

- MME MEUNIER (Alès Agglomération) pouvoir à M. GRAS (Alès Agglomération),
- M. ROUILLON (Alès Agglomération) pouvoir à M. ROUSTAN (Alès Agglomération).

Aucun autre pouvoir n'est présenté.

Le Président rappelle que, suite à la transformation de l'EPTB Gardons de syndicat mixte ouvert en syndicat mixte fermé au 1^{er} janvier 2020, et suite à la prise d'effet des nouveaux statuts de l'EPTB Gardons, il y a modification du nombre des délégués pour certaines collectivités adhérentes, du nombre de Vice-Présidents, et de la composition du Bureau.

Le Président procède à l'installation des nouveaux délégués au Comité Syndical :

Les délégué(e)s			Mandat	Collectivité
M.	RIBOT	Philippe	LE DELEGUE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
Mme	MEUNIER	Valérie	LA DELEGUEE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
M.	MALAVIEILLE	Patrick	LE DELEGUE SUPPLEANT	ALES AGGLOMERATION
M.	VIC	Jérôme	LE DELEGUE SUPPLEANT	ALES AGGLOMERATION
M.	SALLE LAGARDE	Frédéric	LE DELEGUE TITULAIRE	CC DU PAYS D'UZES
M.	JEAN	Gérard	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC DU PAYS D'UZES
M.	ROSIER	Jean-Marie	LE DELEGUE TITULAIRE	CC DU PONT DU GARD
M.	DONNET	Louis	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC DU PONT DU GARD

Le nouveau tableau des élus se présente ainsi :

		Les délégué(e)s			Mandat	Collectivité
1	1	M.	ROUSTAN	Max	LE DELEGUE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
2	2	M.	PEPIN	Jacques	LE DELEGUE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
3	3	M.	ANDRE	Sylvain	LE DELEGUE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
4	4	M.	ROUILLON	Jean-Claude	LE DELEGUE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
5	5	M.	JACOT	Thierry	LE DELEGUE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
6	6	M.	GRAS	Frédéric	LE DELEGUE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
7	7	M.	BENEZET	Jean-Charles	LE DELEGUE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
8	8	Mme	CRUVELLIER	Josette	LA DELEGUEE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
9	9	M.	IGLESIAS	Bonifacio	LE DELEGUE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
10	10	M.	BONNAFOUX	Claude	LE DELEGUE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
11	11	M.	RIBOT	Philippe	LE DELEGUE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
12	12	Mme	MEUNIER	Valérie	LA DELEGUEE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
13	1	M.	BUREL	Jean-Michel	LE DELEGUE SUPPLEANT	ALES AGGLOMERATION
14	2	M.	PEREZ	Joseph	LE DELEGUE SUPPLEANT	ALES AGGLOMERATION
15	3	M.	RUAS	Michel	LE DELEGUE SUPPLEANT	ALES AGGLOMERATION
16	4	Mme	VEZON	Fabienne	LA DELEGUEE SUPPLEANTE	ALES AGGLOMERATION
17	5	M.	FERNANDEZ	Jacky	LE DELEGUE SUPPLEANT	ALES AGGLOMERATION
18	6	M.	PUPET	Patrice	LE DELEGUE SUPPLEANT	ALES AGGLOMERATION
19	7	M.	PERRET	Jean-Michel	LE DELEGUE SUPPLEANT	ALES AGGLOMERATION
20	8	M.	NICOLAS	Daniel	LE DELEGUE SUPPLEANT	ALES AGGLOMERATION
21	9	Mme	VIGNE	Marielle	LA DELEGUE SUPPLEANTE	ALES AGGLOMERATION

22	10	M.	BOUGAREL	Christophe	LE DELEGUE SUPPLEANT	ALES AGGLOMERATION
23	11	M.	MALAVIEILLE	Patrick	LE DELEGUE SUPPLEANT	ALES AGGLOMERATION
24	12	M.	VIC	Jérôme	LE DELEGUE SUPPLEANT	ALES AGGLOMERATION
25	1	M.	ABBOU	François	LE DELEGUE TITULAIRE	CC CAUSSE AIGOUAL CEVENNES TERRE SOLIDAIRE
26	2	M.	PRADILLE	Pierre	LE DELEGUE TITULAIRE	CC CAUSSE AIGOUAL CEVENNES TERRE SOLIDAIRE
27	1	M.	ESPAZE	Jean Pierre	LE DELEGUE TITULAIRE	CC CAUSSE AIGOUAL CEVENNES TERRE SOLIDAIRE
28	2	M.	VANTEPEGHEM	Bertrand	LE DELEGUE TITULAIRE	CC CAUSSE AIGOUAL CEVENNES TERRE SOLIDAIRE
29	1	Mme	CLAUZEL	Ardoine	LA DELEGUEE TITULAIRE	CC DES CEVENNES AU MONT LOZERE
30	2	M.	LAMY	Gérard	LE DELEGUE TITULAIRE	CC DES CEVENNES AU MONT LOZERE
31	1	M.	HANNART	Jean	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC DES CEVENNES AU MONT LOZERE
32	2	M.	MARCHELIDON	Pascal	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC DES CEVENNES AU MONT LOZERE
33	1	M.	COUDERC	IVAN	LE DELEGUE TITULAIRE	CC DU PAYS DE SOMMIERES
34	1	M.	LARROQUE	Marc	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC DU PAYS DE SOMMIERES
35	1	M.	BARBERI	Bernard	LE DELEGUE TITULAIRE	CC DU PAYS D'UZES
36	2	M.	GENVRIN	Michel	LE DELEGUE TITULAIRE	CC DU PAYS D'UZES
37	3	M.	VINCENT	Dominique	LE DELEGUE TITULAIRE	CC DU PAYS D'UZES
38	4	M.	SALLE LAGARDE	Frédéric	LE DELEGUE TITULAIRE	CC DU PAYS D'UZES
39	1	M.	CAUNAN	Jacques	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC DU PAYS D'UZES
40	2	M.	GALIZZI	Bruno	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC DU PAYS D'UZES
41	3	M.	SERRET	Raymond	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC DU PAYS D'UZES
42	4	M.	JEAN	Gérard	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC DU PAYS D'UZES
43	1	M.	MARTINET	Claude	LE DELEGUE TITULAIRE	CC DU PONT DU GARD
44	2	M.	MILESI	Laurent	LE DELEGUE TITULAIRE	CC DU PONT DU GARD
45	3	M.	PEDRO	Gérard	LE DELEGUE TITULAIRE	CC DU PONT DU GARD
46	4	M.	ROSIER	Jean-Marie	LE DELEGUE TITULAIRE	CC DU PONT DU GARD
47	1	M.	DONNET	Louis	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC DU PONT DU GARD
48	2	M.	GIRAUD	Philip	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC DU PONT DU GARD
49	3	Mme	LAGUERIE	Martine	LA DELEGUEE SUPPLEANTE	CC DU PONT DU GARD
50	4	M.	MANGIN	Jean-Baptiste	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC DU PONT DU GARD
51	1	M.	LAYRE	Jacques	LE DELEGUE TITULAIRE	CC PIEMONT CEVENOL
52	2	M.	DAUTHEVILLE	Jacques	LE DELEGUE TITULAIRE	CC PIEMONT CEVENOL
53	1	M.	FELIX	Freddy	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC PIEMONT CEVENOL
54	2	M.	ROCHEBLAVE	Jacques	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC PIEMONT CEVENOL
55	1	Mme	MAQUART	Marie-Françoise	LA DELEGUEE TITULAIRE	NIMES METROPOLE
56	2	M.	MAZAUDIER	Jean-Claude	LE DELEGUE TITULAIRE	NIMES METROPOLE

57	3	M.	BOLLEGUE	Jacques	LE DELEGUE TITULAIRE	NIMES METROPOLE
58	4	Délégué(e) en cours de désignation				
59	1	M.	CLEMENT	Bernard	LE DELEGUE SUPPLEANT	NIMES METROPOLE
60	2	Mme	PERRAU	Nicole	LA DELEGUEE SUPPLEANTE	NIMES METROPOLE
61	3	M.	VOLEON	Daniel	LE DELEGUE SUPPLEANT	NIMES METROPOLE
62	4	Délégué(e) en cours de désignation				
63	1	M.	CARRIERE	Alain	LE DELEGUE TITULAIRE	SI DE CURAGE ET D'ENTRETIEN DU BRIANCON
64	2	M.	ROSIER	Jean-Marie	LE DELEGUE SUPPLEANT	SI DE CURAGE ET D'ENTRETIEN DU BRIANCON

Point 1 – Fixation du nombre des Vice-Présidents

Délibération n° 2020/01

Le Président rappelle que l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. »

L'ordre de l'élection déterminera l'ordre des Vice-Présidents du syndicat mixte.

L'EPTB Gardons compte 32 délégués, le nombre de Vice-Présidents sera donc de 7 au maximum.

Le Président propose au Comité Syndical de délibérer sur un nombre de 7 Vice-Présidents.

Considérant la proposition du Président,

Vu l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'EPTB Gardons,

Après en avoir délibéré,

L'assemblée, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer à 7 le nombre de Vice-Présidents de l'EPTB Gardons.

Point 2 – Election des vice-présidents

Délibération n° 2020/02

Le Président rappelle que le tableau des Vice-Présidents s'établissait ainsi au 31/12/2019 :

NOM	Collectivités	Ordre ⁽¹⁾
Jacques LAYRE	Communauté de communes Piémont cévenol	1
François ABBOU	Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires	2
Bonifacio IGLESIAS	Alès agglomération	3
Jacques BOLLEGUE	Nîmes métropole	4
Gérard PEDRO	Communauté de communes Pont du Gard	5
Ardoine CLAUZEL	Communauté de communes Cévennes au Mont Lozère	6

Dominique VINCENT	Communauté de communes Pays d'Uzès	7
Françoise LAURENT-PERRIGOT	Département du Gard	8

(1) L'ordre des vice-présidents actuels était déterminé par arrêté du Président (arrêté n°2018/47)

La délibération n° 2020/01 a permis de définir le nombre de Vice-Présidents qui est donc de 7.

Conformément à l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts de l'EPTB Gardons, il convient de procéder à l'élection des Vice-Présidents de l'EPTB Gardons sur la base du vote qui a acté le nombre de 7 Vice-Présidents.

Le Président présente au Comité Syndical les candidatures suivantes :

M. Jacques LAYRE
M. François ABBOU
M. Bonifacio IGLESIAS
M. Jacques BOLLEGUE
M. Gérard PEDRO
Mme Ardoine CLAUZEL
M. Dominique VINCENT

Le Président met au vote les candidatures présentées.

Vu l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de l'EPTB Gardons,

L'assemblée, à l'unanimité,

- A DESIGNNE, par vote à main levée, les 7 Vice-Présidents de l'EPTB Gardons à savoir :

NOM	Collectivités d'origine de la vice-Présidente ou du vice-président	Ordre
Jacques LAYRE	Communauté de communes Piémont cévenol	1
François ABBOU	Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires	2
Bonifacio IGLESIAS	Alès agglomération	3
Jacques BOLLEGUE	Nîmes métropole	4
Gérard PEDRO	Communauté de communes Pont du Gard	5
Ardoine CLAUZEL	Communauté de communes Cévennes au Mont Lozère	6
Dominique VINCENT	Communauté de communes Pays d'Uzès	7

- DIT que l'ordre de l'élection définit l'ordre du tableau des Vice-Présidents comme ci-avant indiqué.

Point 3 – Fixation du nombre de membres du Bureau de l'EPTB Gardons **Délibération n° 2020/03**

Le Président rappelle que selon l'article 11 des statuts de l'EPTB Gardons, le Bureau du syndicat mixte est composé du Président, des Vice-Présidents et, le cas échéant, d'autres membres désignés par le comité syndical. La composition du Bureau est fixée par délibération du comité syndical à l'issue de son installation.

Le nombre de Vice-Présidents a été fixé à 7 par la délibération° 2020/01.

Il est donc proposé au Comité Syndical de statuer sur le nombre de membres du bureau autres que les Vice-Présidents.

Le Président propose de fixer à 2 le nombre de membres autres que les Vice-Présidents.

Considérant la proposition du Président,

Vu l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'EPTB Gardons,

Après en avoir délibéré,

L'assemblée, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer à 2 le nombre de membres du Bureau de l'EPTB Gardons.

Point 4 – Election des Membres du Bureau

Délibération n° 2020/04

Le Président rappelle que selon l'article 11 des statuts de l'EPTB Gardons, le bureau du syndicat mixte est composé du Président, des Vice-Présidents et, le cas échéant, d'autres membres désignés par le comité syndical.

La composition du Bureau est fixée par délibération du comité syndical à l'issue de son installation.

Les délibérations 2020/01 et 2020/03 ont fixé respectivement le nombre de Vice-Présidents à 7 et le nombre de membres autres que les Vice-Présidents à 2.

En tant que syndicat mixte fermé, les délégués siégeant au bureau sont désignés par l'élection.

Le Président propose les candidatures suivantes :

Frédéric GRAS	Délégué d'Alès agglomération
Jacques PEPIN	Délégué d'Alès agglomération

Vu l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'EPTB Gardons,

L'assemblée, à l'unanimité,

- A DESIGNNE, par vote à main levée, les 2 membres du bureau autres que les Vice-Présidents :

Frédéric GRAS	Délégué d'Alès agglomération
Jacques PEPIN	Délégué d'Alès agglomération

Ainsi, à l'issue de ce dernier vote, le Bureau de l'EPTB Gardons se présente ainsi :

NOM	Mandat au bureau
Jacques LAYRE	1 ^{er} Vice-Président
François ABBOU	2 ^{ème} Vice-Président
Bonifacio IGLESIAS	3 ^{ème} Vice-Président
Jacques BOLLEGUE	4 ^{ème} Vice-Président
Gérard PEDRO	5 ^{ème} Vice-Président
Ardoine CLAUZEL	6 ^{ème} Vice-Présidente
Dominique VINCENT	7 ^{ème} Vice-Président
Frédéric GRAS	Membre du Bureau
Jacques PEPIN	Membre du Bureau

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 9h55

Le Président
Max ROUSTAN

